



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Confinement - Interdiction de ventes de certains produits aux grandes surfaces

Question écrite n° 33494

Texte de la question

Mme Claire O'Petit attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la concurrence déloyale manifeste des grandes surfaces en période de confinement vis-à-vis des commerces de détail traditionnels ne vendant pas des produits de première nécessité. Ainsi les boutiques de vêtements, de chaussures, mais aussi les libraires vont une nouvelle fois être contraints à la fermeture durant cette période de confinement prévue à compter du 30 octobre 2020. Pour autant, les grandes surfaces pourront continuer à proposer à la vente ces produits. Elle lui demande donc de bien vouloir étudier des mesures interdisant aux grandes surfaces de vendre certains produits qui ne sont pas de première nécessité afin qu'elles ne puissent abuser, une nouvelle fois, de leur position dominante.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a entendu les préoccupations exprimées par les acteurs du commerce de proximité. Aussi, tout en maintenant les mesures sanitaires destinées à ralentir la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et les mesures économiques de soutien aux activités touchées, le Gouvernement a pris des mesures pour assurer une équité de traitement entre ces commerces et les grandes surfaces. Dès le 2 novembre, des mesures ont été prises par décret publié le 3 novembre au Journal officiel, et fondées sur un principe simple : tous les produits vendus dans des commerces qui étaient fermés pour des raisons sanitaires ne pouvaient plus être commercialisés dans les grandes surfaces. Par ailleurs, ces mesures d'interdiction - qui ont été levées le 28 novembre - n'ont jamais empêché les commerces, quelle que soit leur surface de vente, de proposer la livraison ou le retrait de commandes (click and collect, drive), et ce pour tous les produits.

Données clés

Auteur : [Mme Claire O'Petit](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33494

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7643

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 735